

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 novembre 2019

Date de la convocation : 29/10/2019
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Gérard BANCHET, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : M. Frédéric BELMONTE à M. Gérard BANCHET, M. Pascal CHAUMARTIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle CEDRIN, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Annie DUTRON, M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à Mme Virginie OSTOJIC, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

Absent : M. Bernard CATELON, M. Thierry QUINTARD.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **FINANCES** – Budget : actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement

Rapporteur : André MASSE

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le prolongement du vote de la décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2019, il est nécessaire de statuer sur les autorisations de programme et crédits de paiement.

Rappelons que ce système permet d'engager une opération dans sa globalité mais de n'inscrire au budget que les dépenses susceptibles d'être réellement payées dans l'année. C'est ainsi que les marchés et actes notariés peuvent être signés dans les limites financières de l'autorisation de programme sans mobiliser prématurément la totalité des crédits budgétaires.

Les dispositions comptables et budgétaires prévoient que les autorisations de programme et de crédits de paiement doivent être votées à chaque étape budgétaire.

Il vous est donc proposé d'approuver, en complément du vote de la DM n°2, les évolutions suivantes :

- 1- La création de l'autorisation de programme suivante :
Budget principal n°145 " Maison du festival " : 2 500 000 €.

2- L'augmentation de l'autorisation de programme suivante :

Budget principal n°168 " Voie Verte traversée de Vienne 2017-2019 " : + 90 000 €

3- L'augmentation des crédits de paiement des autorisations de programme suivantes :

Budget principal n°168 " Voie Verte traversée de Vienne 2017-2019 " : + 90 000 € (solde DGD + révision prix + divers)

Budget annexe de l'assainissement n°192-193-195-197-200-204-216-222-224-225-227 "Travaux réseaux 2019-2021 " : - 88 000 € (ajustement de crédits)

Budget annexe d'assainissement n°201 " Raccordement Côtes d'Arey à la STEP Vienne Sud 2019-2021 " : + 35 000 € (crédits supplémentaires pour AVP)

Budget annexe de l'assainissement n°219 " Renouvellement STEP Les Haies 2019-2021 " : - 30 000 € (ajustement de crédits).

Les opérations concernées par les autorisations de programme et crédits de paiement figurent dans le tableau annexé à la présente délibération, lequel indique pour chaque opération, le montant de l'autorisation de programme et le détail des crédits de paiement envisagés en 2019 et pour les années suivantes.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions des nomenclatures comptables M14 et M49,

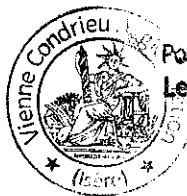
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement tel que décrits dans l'état annexé.


AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

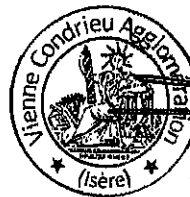
Conseil Communautaire du 5 novembre 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 12 NOV. 2019
et a été publiée le 12 NOV. 2019



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS

BUDGET PRINCIPAL

DM2	Montant des AP				Montant des CP					
	INTITULE DE L'OPERATION	Autorisations de programmes votés y compris ajustements	Révision DM2 2019	Total cumulé	Crédits déjà mis en place en exercices antérieurs	Crédits de paiement au BP 2019	Modifications des crédits de paiement à la DM1 2019	Modifications des crédits de paiement à la DM2 2019	Crédits de paiements après DM2	Crédits de paiement étapes budgétaires et années suivantes
N°	Libellé									
n°188	Vote vote traversée de Vienne 2017-2019	4 413 600,00	90 000,00	4 503 600,00	3 413 600,00	800 000,00	200 000,00	90 000,00	1 090 000,00	0,00
n°145	Maison du festival		2 500 000,00	2 500 000,00		400 000,00			400 000,00	2 100 000,00
	TOTAL	4 413 600,00	2 590 000,00	7 003 600,00	3 413 600,00	1 200 000,00	200 000,00	90 000,00	1 490 000,00	2 100 000,00

BUDGETS ANNEXES

DM2	Montant des AP				Montant des CP					
	INTITULE DE L'OPERATION	Autorisations de programmes votés y compris ajustements	Révision DM2 2019	Total cumulé	Crédits déjà mis en place en exercices antérieurs	Crédits de paiement au BP 2019	Modifications des crédits de paiement à la DM1 2019	Modifications des crédits de paiement à la DM2 2019	Crédits de paiements après DM2	Crédits de paiement étapes budgétaires et années suivantes
N°	Libellé									
n°192-193-195-197-200-204-216-222-224-225-227	Travaux réseaux 2019-2021	6 930 000,00		6 930 000,00		515 000,00	605 000,00	-	1 032 000,00	5 898 000,00
n°201	Raccordement Côtes d'Arcy à la STEP Vienne Sud 2019-2021	2 030 000,00		2 030 000,00		30 000,00	30 000,00	35 000,00	95 000,00	1 935 000,00
n°219	Renouvellement STEP Les Haies 2019-2021	690 000,00		690 000,00		20 000,00	10 000,00	-	-	690 000,00
	TOTAL	9 650 000,00	-	9 650 000,00	-	565 000,00	645 000,00	-	1 127 000,00	8 523 000,00

